



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 17 FÉVRIER 2025
DÉBUT DE LA SÉANCE : 19 h 00
FIN DE LA SÉANCE : 20 h 40

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 11 février 2025, s'est réuni au Salon BELTRAME-PATY de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29
Membres du Conseil en exercice : 27

Étaient présents : M. Éric HOULLEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY (représentée par M. Michel WENDE à partir du rapport 2.1.), M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, M. Hamid ZOUGGARI, Mme Kalida LATRECHE, Mme Agnès GALMICHE, M. Rachid MERZOUG, M. Joël HACQUARD, M. Michel WENDE, Mme Marie-Claire THOMAS, Mme Isabelle ARNOULD, M. Adrien ANTOINE

Étaient absents représentés : Mme Nathalie WATBLED représentée par M. Pascal GAVAZZI, M. Thibaud GRECARD représenté par Mme Kalida LATRECHE, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI représentée par Mme Agnès GALMICHE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN représentée par Mme Isabelle ARNOULD, Mme Rachel ROLLAND représentée par M. Laurent MONNAIN, M. Mikail AKALIN représenté par M. Éric HOULLEY, Mme Mélanie CHAGNOT représentée par Mme Karine GUILLEREY et absente à partir du rapport 2.1.

Étaient absents : Mme Virginie LUTHRINGER, Mme Camille QUENOT, M. Charles VALDENAIRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Madame Kalida LATRECHE**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Secrétaire de séance : Madame Kalida LATRECHE

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÈNEMENTS

- 1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 et du 23 décembre 2024
- 1.2. Compte-rendu de délégation au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Municipal
- 1.3. Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Service Voirie – Festivités et Propreté Urbaine
- 1.4. Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Service Espaces Verts
- 1.5. Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Service Scolaire
- 1.6. Création d'un emploi permanent à temps complet au service des Espaces Verts
- 1.7. Création d'un emploi permanent à temps complet au service Voirie – Festivités et Propreté Urbaine
- 1.8. Création de deux emplois permanents à temps non-complet au service des Affaires Scolaires
- 1.9. Recrutement de vacataire
- 1.10. Personnel : Tableau des effectifs – Mise à jour
- 1.11. Liste des marchés conclus en 2024
- 1.12. Autorisation d'utilisation de crédits d'investissements préalable au vote du BP 2025 – Correction délibération du 9 décembre 2024 (budget ville de LURE et budgets annexes Bois et Forêt et Lotissement ZAC des Prés la Côte)
- 1.13. Approbation du bilan des acquisitions et des cessions foncières 2024
- 1.14. Budget ville de LURE – Créance éteinte – Exercice 2023
- 1.15. Orientations Budgétaires 2025
- 1.16. Fixation des taux de fiscalité directe pour 2025
- 1.17. Subvention d'équilibre 2025 au CCAS de LURE – Avance sur subvention
- 1.18. Soirée sponsoring et partenaires du Handball Club en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de LURE
- 1.19. Rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays de LURE

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

- 2.1. Convention citoyenne
- 2.2. Regroupement des écoles élémentaire et maternelle Jean Macé
- 2.3. Construction école maternelle Michel Noir – Phases du projet

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

- 3.1. Ilot Saint Martin – Choix des entreprises pour la réalisation des travaux – Information

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Éric HOULLEY, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. Madame Kalida LATRECHE est désignée secrétaire de séance.

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

1.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 9 ET 23 DÉCEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 9 et 23 décembre 2024.

1.2. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous :

DÉCISION EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2024

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Parking municipal rue de la Font à LURE – Vendredi 6 décembre 2024 – Inauguration des illuminations de Noël de la ville de LURE – Association « UNIS POUR LURE »

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'Association « UNIS POUR LURE », représentée par son Président, Monsieur Thibaud GRENARD, le domaine public communal, à savoir le parking municipal rue de la Font à LURE le vendredi 6 décembre 2024 de 18h00 jusqu'à la fin de la manifestation démontage compris à l'occasion de l'inauguration des illuminations de Noël de la Ville de LURE. Le stationnement sera interdit sur le parking municipal rue de la Font à LURE, le vendredi 6 décembre 2024 de 13h00 jusqu'à la fin de la manifestation démontage compris. Les Services Techniques Municipaux procéderont à la mise en place des panneaux règlementaires mercredi 4 décembre 2024.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion.

En fin de manifestation, l'Association UNIS POUR LURE est tenue de rendre le domaine public propre de tous détritrus.

DÉCISION EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2024

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un manège et chalets sur le Passage Vox à LURE du 4 au 24 décembre 2024 – Marché de Noël – Comité des Fêtes

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition du Comité des Fêtes de LURE, représenté par son Président, Monsieur Nicolas VALQUEVIS, le domaine public communal, à savoir le Passage VOX à LURE afin d'y installer un manège et des chalets à l'occasion d'un marché de Noël du mercredi 4 au mardi 24 décembre 2024.

Ces chalets sont sous la responsabilité du Comité des Fêtes de LURE, de jour comme de nuit, tout au long de la manifestation. Ces chalets seront livrés par les Services Techniques de la Ville de LURE le lundi 2 décembre 2024 et seront récupérés le jeudi 26 décembre 2024.

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le Comité des Fêtes de LURE est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

En cas d'installation de matériel de cuisson, une protection au sol sera nécessaire à l'endroit réservé au matériel de cuisson. Tous les résidus des appareils de cuisson ne devront pas être déversés dans les grilles d'assainissement, les massifs etc... Tout dépôt constaté par les services compétents sera réprimé.

Tous les soirs, le Comité des Fêtes devra rendre le domaine public propre de tous détritrus.

DÉCISION EN DATE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation de chalets sur le rond-point du 1^{er} Régiment de Dragons (entre l'Est Républicain et la Poste) – du 3 au 31 décembre 2024 – Stand de Noël – Ville de LURE

Des chalets seront installés sur la Place du 1^{er} Régiment de Dragons (entre l'Est Républicain et La Poste) du mardi 3 décembre au mardi 31 décembre 2024 à l'occasion des festivités de Noël.

En cas d'installation de matériel de cuisson, une protection au sol sera nécessaire à l'endroit réservé au matériel de cuisson. Tous les résidus des appareils de cuisson ne devront pas être déversés dans les grilles d'assainissement, les massifs etc... Tout dépôt constaté par les services compétents sera réprimé.

Tous les soirs, **les exposants** devront rendre le domaine public propre de tous détritrus.

DÉCISION EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Espace Anatole et rues Anatole (du n° 3 au n° 5) – Samedi 14 décembre 2024 – Animations de Noël – Conseil Citoyen

La Ville de LURE met gratuitement à disposition du Conseil Citoyen, le domaine public communal à savoir, l'Espace Anatole France et la rue Anatole France (du n°3 au n°5) à LURE, le samedi 14 décembre 2024 de 10h00 à 18h00 et ce, à l'occasion d'animations de Noël.

Des panneaux de stationnement INTERDIT seront mis en place par les Services Techniques de la Ville de LURE 48h00 avant la manifestation. Des barrières seront mises à la disposition du Conseil Citoyen qui se chargera de les installer le jour même et les retirer après la manifestation.

En fin de manifestation, le Conseil Citoyen est tenu de rendre propre le domaine public de tous détritrus

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Le Conseil Citoyen est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés au tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

DÉCISION EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 3 places de stationnement devant le 19 rue de la Gare à MLURE pour le stationnement ponctuel d'un mini-train – Mise en place d'une mini ferme sur le parvis de l'Église à LURE – le 21 décembre 2024 – Union du Commerce Luron – Festivités de Noël

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'Union du Commerce Luron, représentée par son Président, Monsieur Fred SEGUIN, le domaine public communal, à savoir :

- 3 places de stationnement devant le 19 rue de la Gare à LURE pour le stationnement ponctuel d'un mini train
- Mise en place d'une mini-ferme sur le parvis de l'Eglise

Le samedi 21 décembre 2024 à l'occasion des Festivités de Noël.

Des panneaux de signalisations réglementaires seront mis en place par les Services Techniques de la Ville de LURE, aux différents endroits mentionnés dans cet arrêté, 48 H 00 avant le début de l'occupation.

L'Union du Commerce Luron doit garantir et vérifier que le mini train et son conducteur sont en règle (permis de conduire, autorisations spéciales adaptés aux véhicules en cours de validité, véhicule homologué pour la circulation sur voies ouvertes à la circulation publique, respect du code de la route).

La Ville de LURE décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir à cette occasion. L'Union du Commerce Luron est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

L'Union du Commerce Luron devra rendre le domaine public propre de tous détritrus.

Toute infraction au présent arrêté qui sera constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

DÉCISION EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement devant le 30 rue de la Gare à LURE – les 21 et 22 décembre 2024 – Emménagement – Éléonore MATOSEVIC 30 rue de la Gare à LURE

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de Madame Éléonore MATOSEVIC, le domaine public communal, à savoir, 2 places de stationnement devant le 30 rue de la Gare à LURE samedi 21 et dimanche 22 décembre 2024 à l'occasion d'un emménagement.

Les Services Techniques Municipaux installeront des panneaux d'interdiction de stationnement au moins 48H avant le début de l'occupation.

Une partie du trottoir doit être libre à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

A la fin de l'occupation, Madame Éléonore MATOSEVIC devra rendre le domaine public propre de tous détritrus. L'occupation ne doit pas endommager les espaces publics (voirie, trottoir, bordure, espaces verts, pavés etc). A défaut, Madame Éléonore MATOSEVIC devra le signaler à la Mairie. Après constat avec les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale, la réfection dans les règles de l'art sera à la charge de Madame Éléonore MATOSEVIC.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Éléonore MATOSEVIC est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Toute infraction au présent arrêté qui sera constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

DÉCISION EN DATE DU 8 JANVIER 2025

Objet : M57 fongibilité des crédits – virement de crédits de chapitre à chapitre

Décide d'effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après :

Diminution des crédits

011 – Charges à caractère général - 2 000 €

011 – 608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement - 2 000 €

Augmentation des crédits

67 – Charges spécifiques + 2000 €

67 – 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 2000 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

DÉCISION EN DATE DU 10 JANVIER 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement devant le 8 avenue de la République à LURE – le 14 janvier 2025 – Madame Nicole LEGRAND – 10 bis avenue de la République à LURE

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Madame Nicole LEGRAND, deux places de stationnement devant le 8 avenue de la République à LURE, le mardi 14 janvier 2025, et ce, pour une livraison de meubles.

Des panneaux réglementaires seront installés et des barrières de sécurité seront livrées par les Services Techniques de la Ville de LURE, 48H00 avant le début de l'occupation.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion.

Madame Nicole LEGRAND est tenue de rendre le domaine public propre de tous détritiques.

Toute infraction à la présente décision qui sera constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

DÉCISION EN DATE DU 14 JANVIER 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement en face de la Salle Merlin sur le parking de la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE – Jeudi 6 février 2025 et lundi 8 décembre 2025 – Dépistage pour la rétinopathie diabétique – Association Régionale de la Rétinopathie Diabétique en Franche-Comté

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'Association Régionale de la Rétinopathie Diabétique en Franche-Comté représentée par son président, Docteur Pierre BOBEY deux places de stationnement en face de la salle Merlin sur le parking de la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE, le jeudi 6 février 2025 et lundi 8 décembre 2025, et ce, afin de stationner un véhicule pour effectuer un dépistage.

Des panneaux réglementaires seront installés par les Services Techniques de la Ville de LURE, le mardi 4 février 2025 et vendredi 5 décembre 2025.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion.

DÉCISION EN DATE DU 25 JANVIER 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la Commune – 1 place de stationnement devant le 3 rue Pasteur à LURE – du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2026 – Travaux de rénovation 13 avenue de la République à LURE – MCC PERNEY

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de la SARL MCC PERNEY, une place de stationnement devant le 3 rue Pasteur à LURE, du lundi 27 janvier 2025 au dimanche 26 janvier 2026, et ce, afin de stationner un véhicule.

Un panneau réglementaire sera installé sur la place de stationnement par la SARL MCC PERNEY, pendant la durée de l'occupation.

A la fin de l'occupation, la SARL MCC PERNEY devra rendre le domaine public propre de tous gravats, autres matériaux, détritiques. L'occupation ne doit pas endommager les espaces publics (voirie, trottoir, bordure, espaces verts, pavés etc). A défaut, la SARL MCC PERNEY devra le signaler à la Mairie. Après constat avec les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale, la réfection dans les règles de l'art sera à la charge de la SARL MCC PERNEY.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. La SARL MCC PERNEY est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Toute infraction au présent arrêté qui sera constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

DÉCISIONS EN DATE DU 27 JANVIER 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la Commune – 2 places de stationnement devant le 11 place de la Libération à LURE – Vendredi 31 janvier 2025 – Livraison de bois – Monsieur Serge IOVLEFF – 15 rue du Fahys à LURE

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de Monsieur Serge IOVLEFF – 15 rue du Fahys 70200 LURE, 2 places de stationnement devant le 11 Place de la Libération à LURE le vendredi 31 janvier 2025 afin de permettre une livraison de bois.

Les Services Techniques Municipaux installeront des panneaux réglementaires 48H00 avant le début de l'occupation.

A la fin de l'occupation, Monsieur Serge IOVLEFF devra rendre le domaine public propre de tous gravats, autres matériaux, détritiques. L'occupation ne doit pas endommager les espaces publics (voirie, trottoir, bordure, espaces verts, pavés etc). A défaut, Monsieur Serge IOVLEFF devra le signaler à la Mairie. Après constat avec les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale, la réfection dans les règles de l'art sera à la charge de Monsieur Serge IOVLEFF.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. Monsieur Serge IOVLEFF est tenu pour seul et entier responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Toute infraction à la présente décision qui sera constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la Commune – Installation d'un chalet double, d'un chalet simple et de vitrabis de 3m x 3m sur le Passage VOX à LURE – du 7 février 2025 au 10 février 2025 – Salon de l'Amour – Ville de LURE

Le passage VOX sera réservée à la ville de LURE, du vendredi 7 février 2025 à 8h00 au lundi 10 février 2025 à 12h00 afin d'y installer un chalet double, un chalet simple et deux vitrabis de 3m par 3m pour l'organisation du Salon de l'Amour qui se déroulera le samedi 8 février 2025 de 10h00 à 20h00.

Les Services Techniques Municipaux installeront le chalet double, le chalet simple et les deux vitabris, le vendredi 7 février 2025 à 8h00.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la Commune – Installation d'un échafaudage roulant de 3m² devant le 42 avenue de la République à LURE – Mardi 18 février 2025 – Pose d'une enseigne à l'Agence CENTURY 21 par la Société MERIM Groupe

La Ville de LURE autorise la société MERIM Groupe, à titre gratuit, d'installer un échafaudage de 3m² devant le 42 Avenue de la République à LURE, le mardi 18 février 2025, et ce, afin de poser une enseigne à l'Agence CENTURY 21.

A la fin de l'occupation, la société MERIM Groupe devra rendre le domaine public propre de tous gravats, autres matériaux, débris. L'occupation ne doit pas endommager les espaces publics (voirie, trottoir, bordure, espaces verts, pavés etc). A défaut, la société MERIM Groupe devra le signaler à la Mairie. Après constat avec les Services Techniques Municipaux et la Police Municipale, la réfection dans les règles de l'art sera à la charge de la société MERIM Groupe.

La Ville de LURE décline toute responsabilité en raison d'accidents qui pourraient survenir à cette occasion. La société MERIM Groupe est tenue pour seule et entière responsable de tous accidents causés aux tiers par la suite de cette occupation temporaire du domaine public de la commune.

Toute infraction au présent arrêté qui sera constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

DÉCISION EN DATE DU 30 JANVIER 2025

Objet : Résiliation du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau Groupe Scolaire et Périscolaire de la Pologne

Décide de résilier pour motif d'intérêt général le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un groupe scolaire et périscolaire quartier de la Pologne à Lure conclu avec Tout un PROGRAMME.

Cette décision prendra effet à compter de la date de notification du courrier de résiliation.

Un décompte de résiliation sera établi selon l'article 34 du cahier des charges administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

1.3. CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICE VOIRIE – FESTIVITÉS – PROPRETÉ URBAINE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un emploi non-permanent, au grade d'adjoint technique afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service Voirie, Festivités, Propreté urbaine suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet (35 H par semaine), à compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée de 4 mois maximum sur la période du 1^{er} mai au 31 août 2025.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget annuel de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

1.4. CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICE ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un emploi non-permanent, au grade d'adjoint technique afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service Espaces Verts suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet (35 H par semaine), à compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée de 4 mois maximum sur la période du 1^{er} mai au 31 août 2025.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget annuel de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

1.5. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICE SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un emploi non-permanent, au grade d'adjoint technique, afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service scolaire suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet (28 H par semaine), sur la période estivale (juillet 2025 ou août 2025), pendant maximum 3 semaines.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget annuel de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile, relatif à ce dossier.

1.6. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU SERVICE ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE CRÉER, à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi permanent** au grade d'adjoint technique territorial, adjoint technique principal 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe, afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service Propreté Hygiène et Bâtiments, à temps complet (35 H/semaine), relevant de la catégorie C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

1.7. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE VOIRIE – FESTIVITÉS ET PROPRETÉ URBAINE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un emploi permanent, au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique principal 1^{ère} classe afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service Voirie – Festivités et Propreté Urbaine, à temps complet (35 H / semaine), relevant de la catégorie C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget annuel de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

1.8. CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON-COMPLET AU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE CRÉER, à compter du 1^{er} avril 2025, deux emplois permanents** au grade d'adjoint technique territorial afin d'assurer les missions d'agent polyvalent au sein du service des Affaires Scolaires, à temps non-complet (28 H/semaine), relevant de la catégorie C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

1.9. RECRUTEMENT DE VACATAIRE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour assurer la mise en place d'études dirigées au sein du quartier du Mortard pour les enfants scolarisés en école élémentaire pour la période d'octobre 2024 à décembre 2024, puis de janvier à juin 2025 et d'augmenter d'1/4 heure chaque séance, soit 45 minutes par groupe, à partir du 27 janvier 2025.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation, sur la base du taux horaire de 16.67 € brut.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux prochains budgets annuels de la collectivité, en cas de prorogation de cette expérimentation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif.

1.10. PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le tableau des effectifs actualisé :

	Actuel	Au 17/02/2025 Vacants	Au 17/02/2025 Postes à créer Postes à supprimer	Au 17/02/2025 Postes Pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 hab	1	0	0	1
Emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 hab	1	0	0	1

Cadre d'emplois des attachés				
Attaché hors classe	1	0	0	1
Attaché principal	3	0	0	3
Attaché	2	0	0	2
Cadre d'emplois des rédacteurs				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	0	0	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Rédacteur	0	0	0	0
Cadre d'emplois des adjoints administratifs				
Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	11	1	0	10
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5	1	0	4
Adjoint administratif	6	1	0	5
FILIERE CULTURELLE				
Cadre d'emplois des assistants de conserv. du patrimoine				
Assistant de conservation du patrimoine ppal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Assistant de conservation du patrimoine à ½ tps	1	0	0	1
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine				
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe (temps complet)	2	0	0	2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (temps complet)	1	0	0	1
Adjoint du patrimoine (mi-temps 20 H)	1	0	1 (à supprimer)	1
Adjoint du patrimoine (24 h / semaine)	1	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	1	0	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Technicien	2	1	0	1
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
Agent de maîtrise principal	6	2	0	4
Agent de maîtrise	2	0	0	2
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	19	6		13
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	10	3	2 (à créer)	7
Adjoint technique	17	3	3 (à créer)	14
Adjoint technique à 13 H / semaine	1	0	1(à supprimer)	1
Adjoint technique à 28 H / semaine	0	0	2 (à créer)	0
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	9	0	0	9
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1 (à supprimer)	1
FILIERE POLICE				
Cadre d'emplois des agents de police municipale				
Gardien brigadier	1	0	1(à supprimer)	1
Gardien brigadier-chef principal	1	1	0	0

1.11. LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2024

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la liste ci-dessous concernant les marchés conclus en 2024 :

MARCHES 2024

BUDGET GÉNÉRAL

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT				
Marchés de fournitures				
Tenue de travail de 2024 à 2028	22 174,37 €	28/06/2024	ADAPEI PRO 70	4 Rue Isle de Beauchaine 70000 VESOUL
Marchés de travaux				
Aménagement Ilot cordonnier	68 432,50 €	17/04/2024	VOIGNIER ENTREPRISE	ZA du Baron Bouvier 70200 Francheville
Aménagement Ilot cordonnier	39 865,00 €	17/04/2024	ROGER MARTIN	ZA Champ Au Roi 70000 Vaivre-et-Montroille
Installation vélux et volets bibliothèque	32 750,00 €	13/05/2024	MS COMTOISE	2 Rue André Maginot 70000 Vesoul
Mise en peinture des tribunes du stade Pequegnot	66 900,00 €	15/05/2024	AIS- INTERM'AIDE	1 Impasse des framboisiers 70240 Mailleroncourt- Charrette
Aménagement d'un Pôle Equestre Lot 3	61 000,00 €	26/07/2024	EMANN FRERES	Espace de la Motte RN 19 70000 Vesoul
Réfection voies cyclables route de Belfort	33 533,00 €	17/09/2024	COLAS	19 Rue de l'Industrie 70000 Vesoul
Création chemin piétonnier parking des sources	21 665,15 €	02/10/2024	ROGER MARTIN	ZA Champ Au Roi 70000 Vaivre-et-Montroille
Installation feu comportemental rue des Vosges	24 605,24 €	18/10/2024	SIGNAUX GIROD	881 Route des Fontaines 39400 BELLEFONTAINE
Marchés de services				
MAO construction école maternelle Michel Noir	83 600,00 €	07/11/2024	SAMOP	950 Route des Colles 06901 Sophia-Antipolis Cedex
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.				
Marchés de travaux				
Travaux de voirie 2022-2023- 2024	Mini 30 000.00€ Maxi 300 000.00€	27/06/2022	ROGER MARTIN	ZA Champ au Roi 70000 Vaivre et Montoille
Toitures Gymnase Brosset	99 095,83 €	24/01/2024	CLAIR ET NET	1405 Allée Henri Hugoniot 25600 Brognard
Aménagement Place de l'Echiquier	258 567,00 €	29/05/2024	ROGER MARTIN	ZA Champ au Roi 70000 Vaivre et Montoille
Aménagement d'un Pôle Equestre Lot 1	119 464,50 €	26/07/2024	STPI	Le Puits du Magny d'Anigon 70250 Ronchamp
Aménagement d'un Pôle Equestre Lot 2	557 627,63 €	26/07/2024	Manufacture des Usines Réunies	4 bis Avenue Christiane Jansen 70800 St- Loup/Semouse

BUDGET FORET

Opération	Montant HTVA	Date	Titulaire	Adresse
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT				
Marchés de travaux				
Programme de travaux 2024	37 538,71 €	22/12/2023	ONF	14 Rue Gabriel Plançon 25000 Besançon

**1.12. AUTORISATION D'UTILISATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS PRÉALABLE AU VOTE DU BP 2025 –
Correction délibération du 9 décembre 2024**

Budget Ville de LURE et Budgets Annexes Bois et Forêt et Lotissement ZAC des Prés la Côte

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** les inscriptions budgétaires 2024.
- **PREND CONNAISSANCE** des dépenses d'ores et déjà ciblées en investissement avant le vote du budget 2025 (en annexe).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Délégué, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, préalablement au vote des Budgets Primitifs de l'exercice **2025**, telles qu'elles sont proposées ci-après :

Budget Forêt

Budget Forêt chapitre / Compte	crédits prévus budget 2024	DM	quart du budget autorisé en 2025
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00		500,00
2031 - Frais d'études	2 000,00		500,00
21 - Immobilisations corporelles	82 275,38	11 000,00	23 318,85
2117 - Bois et forêts	82 275,38	11 000,00	23 318,85

Budget Zac des Prés la côte :

Sans objet (opérations d'ordre entre sections)

Budget Général

Budget Général chapitre / Compte	crédits prévus budget 2024 hors RAR	DM	quart du budget autorisé en 2025
20 - Immobilisations incorporelles	152 000,00		38 000,00
2031 - Frais d'études	105 000,00		26 250,00
2051 - Concessions et droits similaires	47 000,00		11 750,00
204 - Subventions d'équipement versées	32 000,00		8 000,00
20415312 - Subv. CDE - Bâtiments et installations	20 000,00		5 000,00
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	-		-
204182 - Subv org. publics divers - Bâtiments et installations	12 000,00		3 000,00
21 - Immobilisations corporelles	496 725,00	-22 900,00 €	118 456,25
2115 - Terrains bâtis	10 000,00		2 500,00
2116 - Cimetière	27 000,00		6 750,00
2118 - Autres terrains	-		-
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	-		-
2128 - Autres agencements et aménagements	7 650,00		1 912,50
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	52 947,00		13 236,75
2138 - Autres constructions	3 000,00		750,00
2151 - Réseaux de voirie	4 500,00		1 125,00
2152 - Installations de voirie	25 000,00		6 250,00
21531 - Reseaux d adduction d eau	-		-
21538 - Autres réseaux	19 180,00		4 795,00
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-		-
215731 - Matériel roulant	27 850,00		6 962,50
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	4 200,00		1 050,00
21578 - Autre matériel technique	12 600,00		3 150,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	45 080,00		11 270,00
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	800,00		200,00
21828 - Autres matériels de transport	-		-
21831 - Matériel informatique scolaire	6 010,00		1 502,50
21838 - Autre matériel informatique	126 297,00	-22 900,00 €	25 849,25
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 696,00		2 674,00
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	13 424,00		3 356,00
2185 - Matériel de téléphonie	-		-
2188 - Autres immobilisations corporelles	100 491,00		25 122,75
23 - Immobilisations en cours	4 267 478,30		1 066 869,58
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	708 226,00		177 056,50
2313 - Constructions (en cours)	2 379 802,30		594 950,58
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	1 179 450,00		294 862,50
26 - Participations et créances rattachées à des participations		21 900,00	5 475,00
261 - Titres de participation		21 900,00	5 475,00
266 - Autres formes de participation			-
27 - Autres immobilisations financières		1 000,00	250,00
275 - Dépôts et cautionnements versés		1 000,00	250,00
458101 - Opérations sous mandat		120 000,00	30 000,00
458101 - Opérations sous mandat		120 000,00	30 000,00

1.13. APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES 2024

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la collectivité.

1.14. BUDGET VILLE DE LURE – CRÉANCE ÉTEINTE – EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire permettant cette annulation (mandat art 6542).

1.15. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ces orientations budgétaires 2025.

1.16. FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE POUR 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE RECONDUIRE en 2025** les taux comme suit :
 - o Pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : **47,91 %**
 - o Pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : **60,46 %**
 - o Pour la Taxe d'habitation (THRS) : **11,60 %** applicable sur les logements vacants et les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

1.17. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2025 AU CCAS DE LURE – AVANCE SUR SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** au CCAS **une avance sur la subvention d'équilibre** à hauteur de 30 % de la subvention de fonctionnement versée en 2024 soit 164 700 € avec des versements effectués au fur et à mesure des besoins.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2025, article 657362.

1.18. SOIRÉE SPONSORING ET PARTENAIRES DU HANDBALL CLUB, EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à participer à hauteur de **600 €** pour l'organisation de la soirée « partenaires » du Handball Club de LURE-VILLERSEXEL du 5 avril 2025.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2025.

1.19. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE - INFORMATION

Rapporteur : Madame Isabelle ARNOULD, Conseillère Municipale,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2023 (consultable au Secrétariat Général) de la Communauté de Communes du Pays de LURE.

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. CONVENTION CITOYENNE – ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DU « MIEUX VIEILLIR A LURE »

Rapporteur : Monsieur Laurent MONNAIN, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **S'ENGAGE** à concrétiser progressivement les points énumérés ci-dessous :
 - Favoriser la diversification du public au sein de la Résidence Autonomie Henri Courtois en proposant des studios aux étudiants des classes BTS du Lycée G. Colomb et en travaillant à l'accueil de nouveaux publics au sein de l'aile désormais libre (étudiants du Supérieur, personnes en situation de handicap...)
 - Faciliter l'intégration auprès du public « Séniors » par le recrutement de deux personnes en service civique depuis novembre 2024, au sein du CCAS dont la mission principale est de rompre l'isolement des Séniors et de créer du lien intergénérationnel. Cela venant compléter la mission du CCAS réalisée auprès des Personnes âgées, avec notamment des animations de prévention toute l'année et la prise de contacts réguliers avec les personnes inscrites sur le registre des « personnes vulnérables ».

- Se rapprocher des structures associatives locales et des commerces de proximité pour développer des partenariats afin de proposer plus d'animations et de lieux de rencontres aux Séniors
- Conforter le Point d'Accueil Municipal qui constitue un lieu d'accès de proximité avec plusieurs services aux personnes (accueil, accompagnement, orientation, permanences de professionnels) qui pourront être complétés par l'ouverture d'une Maison France Services en 2025 pour y développer des partenariats, en lien avec les services de l'Etat et la CCPL.
- Poursuivre le lobbying auprès des services de l'Etat afin d'obtenir la mise en œuvre d'un Dispositif de Recueil Mobile pour le renouvellement des cartes d'identité ou passeport en direction des personnes handicapées ou empêchées
- Obtenir le maintien d'une permanence CPAM au sein de la Mairie de LURE. D'autres services, Poste, Mission locale, France travail, Service des impôts, étant déjà présents sur la Ville.
- Participer à la lutte pour le maintien du guichet de la Gare SNCF de LURE.
- Installer des bornes numériques lumineuses au centre-ville afin d'améliorer l'information municipale.
- Améliorer la visibilité des informations générales dans le bulletin municipal (système de fiches détachables)
- Moderniser les toilettes publiques dans le cadre du renouvellement en cours du mobilier urbain
- Proposer des solutions avec tarif préférentiel pour les séniors seuls, pour le ramassage des encombrants en s'appuyant sur les services locaux existants d'insertion (ACE)

2.2. REGROUPEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE JEAN MACÉ

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le regroupement des écoles maternelle et élémentaire Jean Macé ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2025 pour la réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération.

2.3. CONSTRUCTION ÉCOLE MATERNELLE Michel NOIR – PHASES DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Jérôme LAROCHE, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les phases du projet en fonction du calendrier défini.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2025 pour les différentes phases du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette opération et notamment à solliciter les co-financeurs (notamment Etat, Région, Département).

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. ILOT SAINT MARTIN – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** du choix des entreprises pour la réalisation des travaux de l'Ilot Saint Martin.

Fait à LURE, le 28 février 2025
et affiché le 3 mars 2025

Le Maire,

Éric HOULLEY.

